

# LE PULVERISATEUR CE QU'IL FAUT SAVOIR



## Un pulvérisateur aux normes :

- un rince-mains de 15l d'eau claire
- un incorporateur de produit : il permet de préparer la bouillie et de l'incorporer dans la cuve. Il évite la manipulation des bidons en hauteur et limite les risques de projections de produit. Obligatoire si l'accès au trou de remplissage est à plus de 1,5 m du sol et s'il se trouve à plus de 30 cm du bord de la cuve.
- un manomètre
- un système anti-gouttes
- la cuve de rinçage : pour rincer la cuve et les rampes au champ et diluer le fond de cuve. Son volume : au moins 10 % du volume total de la cuve principale. Un rinçage efficace, c'est rincer la cuve principale du pulvérisateur au minimum deux fois pour atteindre une dilution d'au moins 100 fois.
- les buses anti-dérive : améliorent l'efficacité du traitement et limitent les risques de pollutions et les nuisances pour l'environnement, l'applicateur et le voisinage

*Le pulvérisateur doit être contrôlé tous les 5 ans pour optimiser la qualité des traitements et minimiser les impacts sur le milieu*

## Les petits plus recommandés :

- Le système d'injection directe : permet de travailler en eau pure, évite la préparation des bouillies et limite la gestion des fonds de cuve.
- La régulation électronique : pour préréglager, contrôler et maintenir constant le volume/ha désiré quelles que soient les variations du terrain et le régime moteur.
- Dispositif de lavage extérieur : pour rincer l'extérieur de son pulvérisateur au champ. Evite de récupérer et de retraiter des effluents phytosanitaires à la ferme.

*«Un pulvérisateur bien équipé et bien réglé  
c'est une campagne culturale réussie  
c'est une garantie de protection des hommes et de l'environnement  
c'est faire des économies de produits»*